

NOMENCLATURE : 07 – 10



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels
Lensois
Ref : SH/CD
Affaire suivie par Madame Sylvianne
HYJEK Directrice du Centre Socioculturel
F.VACHALA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20231108-DEC_2023_374-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2023

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE
CONVENTION POUR TROIS ATELIERS ALIMENTATION
DIETETIQUE DANS LE CADRE DES CAFES SANTE
PROGRAMMES LES 23 ET 30 NOVEMBRE ET 07
DECEMBRE 2023 AU CENTRE FRANCOIS VACHALA

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai
2020, décidant l'application des dispositions prévues à
l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article
R2122-8,

Vu la consultation des prestataires suivants : Anne-Sophie
LEJEUNE, Diététicienne ; Paola CARRABS, Diététicienne
Institut Pasteur ; Gabrielle CASALIS, Diététicienne-
Nutritionniste.

Vu l'unique proposition reçue, à savoir celle de Madame
Anne-Sophie LEJEUNE, Diététicienne répondant au besoin
 dûment recensé,

Considérant que la mise en place de trois ateliers
alimentation diététique dans le cadre des cafés santé, qui se
dérouleront les 23 et 30 novembre et 07 décembre 2023 de
13h30 à 16h00 au Centre François VACHALA nécessite la
signature d'une convention avec Madame Anne-Sophie
LEJEUNE, Diététicienne.

Décision N°2023 – 374

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser l'achat d'une prestation pour la mise en place de trois ateliers
alimentation diététique dans le cadre des cafés santé animés par Madame Anne-Sophie
LEJEUNE, Diététicienne dont le siège social se situe 98 rue Léon BLUM – 62218 LOISON-
SOUS-LENS.

ARTICLE 2 : Il sera conclu et signé une convention avec Madame Anne-Sophie LEJEUNE, Diététicienne, pour la mise en place de trois ateliers alimentation diététique dans le cadre des cafés santé programmées les 23 et 30 novembre et 07 décembre 2023 de 13h30 à 16h00 Centre François VACHALA – rue St Anatole – Résidence Sellier – 62300 LENS.

ARTICLE 3 : Le coût de l'intervention est fixé à 577.41 € (Cinq cent soixante-dix-sept euros et quarante et un centimes) sur présentation d'une facture conforme au devis, Madame Anne-Sophie LEJEUNE, Diététicienne est non assujettie à la TVA selon l'article 293B du Code Général des Impôts. Le règlement s'effectuera par mandat administratif. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le **08 NOV. 2023**



Pour le Maire
l'Adjointe au Maire

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH